

Journal *du tri*

Pour la réduction et la valorisation de nos déchets



Printemps 2021
n°27

• ÉDITION SPÉCIALE

Mon service déchets demain



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

En ce début de mandat, nous savons que nous allons devoir effectuer des changements profonds dans notre façon de gérer nos déchets pour qu'ils soient de moins en moins une substance dont on veut se débarrasser mais une ressource, utile à l'environnement, génératrice d'activité économique et vectrice d'emplois.

Cette ambition répond à l'important enjeu environnemental qui est le nôtre avec le réchauffement climatique en cours, les atteintes portées à la biodiversité et la raréfaction des ressources naturelles. D'ailleurs, la loi de transition énergétique de 2015 et la loi anti-gaspillage de 2020 nous fixent notamment pour objectif d'ici 2025 de :

- réduire de 15% les quantités de déchets ménagers produits par habitant,
- porter à 65% le taux de valorisation des déchets,
- réduire de 50% les déchets mis en installation de stockage.

A cela s'ajoute une augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes qui va passer de 18 € à 65 € par tonnes enfouies entre 2020 et 2025. Soit un surcoût, pour le SIMER, estimé à plus de 1 million d'euros si nous ne sommes pas en mesure de réduire fortement la quantité de nos déchets enfouis (20 000 T).

Dès lors, il nous faut agir et c'est ce que nous faisons. Comme vous le savez, nous allons à compter du 1^{er} janvier 2022 changer notre service de collecte et de gestion des déchets. Ainsi, chacun d'entre vous disposera de nouveaux moyens pour mieux trier ses déchets et composter.

Ces petits gestes du quotidien se traduiront dans une facture individualisée, dite Redevance Incitative, qui comptabilisera le nombre de fois où chaque foyer sortira son bac noir. De ce fait, une part de notre facture variera en fonction de notre production de déchets non valorisables et incitera, comme cela se voit sur d'autres territoires, à un changement profond de comportement.

Des changements tangibles vont commencer en 2021 avec notamment à compter du 17 mai, le lancement d'une importante campagne de sensibilisation de la population où chacun d'entre vous sera rencontré à son domicile et sera doté de bacs individuels pour le tri et les ordures ménagères résiduelles ou d'un PASS déchets s'il doit accéder à un Point d'Apports Collectifs.

Depuis 2018, nous travaillons ardemment à ces changements, mais désormais la concrétisation de ces projets se rapproche et plus que jamais nous croyons que le Sud Vienne peut être un territoire exemplaire pour ses efforts de réduction et de valorisation des déchets.

Patrick ROYER,
Président du SIMER



A travers cette identité visuelle le SIMER souhaite acter son ambition : réduire les déchets sur le territoire

AU SIMER LES OBJECTIFS 2025 SONT LES SUIVANTS



- 40 %

d'Ordures Ménagères Résiduelles
soit 120 kg en 2025 dans les bacs noirs



- 100 kg

de déchets/habitant
tout flux confondus



65 %

de déchets valorisés



TRI

des déchets alimentaires à la source

● NOUVEAU : VALORISEZ VOS PILES ET BATTERIES en les déposant en mairie



Aujourd'hui, **seulement 45% des piles mises sur le marché sont recyclées**. Pourtant, ces dernières contiennent des métaux rares qui peuvent être valorisés et surtout des substances dangereuses qui peuvent nuire à l'environnement et à la santé si elles ne sont pas collectées et traitées dans une filière adaptée.

Le recyclage des piles représente un véritable **gisement de matériaux à forte valeur ajoutée**. Chaque année, ce sont près de 33 000 tonnes de piles et accumulateurs qui sont utilisés, et cela représente 10 000 tonnes de zinc et 8 000 tonnes de fer et nickel à récupérer.

C'est pourquoi, le SIMER s'associe aux communes pour faciliter l'accès des usagers à une solution de recyclage en **déployant des bornes de collecte pour les piles et petites batteries en mairie**. Ces points de collecte viennent s'ajouter à ceux déjà disponibles en déchèterie ou en supermarché.

Toutes les piles et petites batteries peuvent être déposées dans ces bornes.

 Retrouvez les points de collecte et les consignes de tri sur www.corepile.fr

● JOURS FÉRIÉS pas de rattrapage



Cette année les 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier sont des samedis. Aucune collecte des déchets ayant lieu le samedi, il n'y a pas de report de collecte.

Les déchèteries sont fermées tous les jours fériés.

● LE SIMER À CIVRAY des nouveaux locaux



Le SIMER a fait l'acquisition de nouveaux locaux situés rue du chemin vert à Civray (anciennement Eaux de Vienne).

Cette nouvelle implantation permettra, à terme, plus de proximité pour les habitants du secteur. Les locaux pourront également accueillir des réunions d'information ou des ateliers pour le grand public.

● COLLECTE DES MASQUES



En partenariat avec le Département de la Vienne, 23 bornes de collecte de masques usagés ont été déployées sur le territoire du SIMER. Ils seront recyclés par la société Plaxtil.

 Retrouvez les points de collecte des masques sur www.lavienne86.fr



ENQUÊTE ET DISTRIBUTION EN PORTE À PORTE

DE MAI À DÉCEMBRE 2021



3 raisons de changer

RÉDUIRE

DE 40% LA QUANTITÉ DES ORDURES MÉNAGÈRES ENFOUIES d'ici 2025 et ainsi répondre aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique

.....

AMÉLIORER

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS en généralisant la collecte en bacs

.....

MAÎTRISER

LES COÛTS DE LA GESTION DES DÉCHETS face à l'augmentation de la TGAP.

UNE ÉVOLUTION DE SERVICE INDISPENSABLE

Nous n'avons plus le choix, face aux enjeux environnementaux, à l'augmentation constante de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et aux différentes lois, l'objectif est clair : réduire de 100 kg par habitant la production de déchets (dont 80 kg dans les bacs noirs) et d'atteindre 65 % de valorisation des déchets recyclables d'ici 2025. C'est pourquoi, les élus du SIMER ont pris la décision, en 2019, de faire évoluer le dispositif de collecte et le mode de financement actuels.

VOTRE NOUVEAU SERVICE SE TRADUIT PAR :



→ la collecte en bacs individuels pucés ou en PAC (Point d'Apports Collectifs)



→ l'adaptation des fréquences et du calendrier de collecte correspondant à la réduction de la production de déchets



→ la mise en place d'un mode de facturation individualisé : la Redevance Incitative



→ l'accompagnement renforcé pour le tri et la réduction des déchets (composteurs, facilitation du tri...)

LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE

A compter du 1^{er} janvier 2022, la collecte en sacs sera supprimée. Seuls les bacs SIMER et les PACS seront collectés.



BACS INDIVIDUELS PUCÉS



POINT D'APPORTS COLLECTIFS (PAC)

BIEN ÉQUIPÉS ET BIEN INFORMÉS

Dès 2022, les modalités de collecte changent. C'est pourquoi, il est indispensable de **rencontrer l'ensemble des habitants pour leur remettre un équipement compatible** avec le nouveau service et adapté à la composition de leur foyer.

ENQUÊTE ET DOTATION À DOMICILE

Concrètement, à **partir du 17 mai et jusqu'à fin 2021**, un agent du SIMER se **déplacera à votre domicile** pour déterminer votre dotation, vous remettre les équipements et vous expliquer les nouvelles modalités de collecte qui prendront effet au 1^{er} janvier 2022.

En fonction de votre lieu d'habitation et de l'accessibilité des véhicules de collecte, l'agent vous remettra :



→ soit deux bacs individuels pucés : un jaune pour les emballages et papiers et un noir pour les ordures ménagères (cf. encadré ci-contre)



→ soit un PASS déchet qui vous permettra de déposer vos déchets dans des PACS (cf. encadré ci-contre).

En attendant que tout le monde soit équipé, la **collecte actuelle en sacs se poursuit jusqu'au 31 décembre 2021**.

Les dates de passage dans votre communes seront communiquées 15 jours à l'avance par voie de presse, sur notre site internet, notre page Facebook et en mairie. En cas d'absence, un avis de passage vous sera laissé vous indiquant la démarche à effectuer pour récupérer votre équipement.



RETROUVEZ LES INFORMATIONS À JOUR SUR LE NOUVEAU SERVICE DE COLLECTE SUR WWW.SIMER86.FR



2021

ENQUÊTE ET DOTATION EN PORTE À PORTE
des particuliers entre mai et novembre

2022

ANNÉE DE TEST
utilisation du nouveau système de
collecte sans changement de facturation

2023

MISE EN PLACE DÉFINITIVE
Fin de l'ancien mode de facturation. Envoi de la
première Redevance Incitative



la Redevance Incitative comment ça fonctionne ?



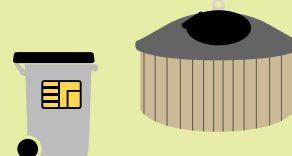
UNE PART FIXE

Correspondant à l'abonnement au service de gestion des déchets (collecte, déchèterie, centre de tri, plateforme de compostage...)



UNE PART VARIABLE

Déterminée en fonction du nombre de levées du bac noir ou du nombre de dépôts de sacs noirs dans les Points d'Apports Collectifs (PAC). Plus vous produisez de déchets non valorisables, plus cette part est élevée.



1 ENREGISTREMENT DE LA COLLECTE DU BAC NOIR OU DU DÉPÔT DANS UN PAC



2 TRANSMISSION DES DONNÉES POUR CALCULER LA PART VARIABLE



3 ÉMISSION DE LA REDEVANCE INCITATIVE

QUE CONTIENNENT NOS SACS NOIRS AUJOURD'HUI ?

73% de déchets valorisables !



41% DE BIODÉCHETS

11% DE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

30% DE COMPOSTABLES



25% D'EMBALLAGES RECYCLABLES



3,5% DE TEXTILES ET CHAUSSURES



3,5% DE DÉCHETS DANGEREUX ET BIENS D'ÉQUIPEMENT



27% DE DÉCHETS NON VALORISABLES

DONT 8% DE COUCHES ET LINGETTES



**ce qui devrait
seulement s'y trouver !**

Vous avez des questions ?

L'ENQUÊTE ET DOTATION

POUR QUELLES RAISONS LE SIMER RÉALISE UNE ENQUÊTE ?

L'enquête réalisée à partir du 17 mai 2021, permettra de définir votre mode de collecte, et le cas échéant, le volume des bacs correspondant à la taille de votre foyer. **L'enquêteur remplira avec vous un questionnaire pour répondre au plus près à vos besoins** et prendre en considération vos contraintes spécifiques.

SUIS-JE CONCERNÉ(E) PAR LA MISE EN SERVICE DES BACS ?

La préparation du nouveau service de collecte des déchets concerne l'ensemble des usagers du SIMER.

Pour certains immeubles et centres-villes où le stockage de bacs individuels est impossible, des points d'apports collectifs (PAC) seront installés.

COMMENT FAIRE SI JE SUIS ABSENT(E) LORS DU PASSAGE DE L'ENQUÊTEUR ?

L'enquêteur passe une première fois à votre domicile, si vous êtes absent(e), il/elle déposera un avis de passage dans votre boîte aux lettres précisant les solutions disponibles pour récupérer vos bacs au plus vite.

LA COLLECTE DES DÉCHETS

AURAI-JE ASSEZ DE PLACE DANS MES BACS ?

Le volume des bacs mis à votre disposition par le SIMER est calibré en fonction des nouvelles fréquences de collecte, de la composition de votre foyer avec une marge de sécurité. Comme démontré, sur la page ci-contre en compostant et en triant correctement, nous pouvons réduire le volume de nos poubelles.

DOIS-JE DÉPOSER MES DÉCHETS À MÊME LE BAC ?

Il est nécessaire d'utiliser des sacs poubelles pour déposer vos ordures dans le bac noir ou dans les PACS.

Pour les papiers et emballages recyclables, inutile d'utiliser des sacs, vous pouvez les déposer directement en «vrac» dans le bac jaune ou le PAC.

SI D'AUTRES PERSONNES DÉPOSENT LEURS DÉCHETS DANS MON BAC NOIR, JE VAIS PAYER PLUS CHER ?

Non, car la part variable de la Redevance Incitative est déterminée en fonction du nombre de fois où votre bac noir est collecté (= à la levée) et non en fonction de son poids. Pour éviter tout désagrément, sortez votre bac noir que lorsqu'il est plein.

SI JE SORS MOINS SOUVENT MON BAC NOIR, CELA NE VA PAS SENTIR MAUVAIS ?

Pas d'odeur, ni de bête, c'est un des grands avantages du compostage ! Dans votre bac noir il n'y aura plus de biodéchets risquant de pourrir, d'attirer les mouches ou les chats. Le SIMER vous aide à composter, rdv en p11.

EST-CE QUE LE BAC JAUNE EST AUSSI COMPTABILISÉ DANS LA FACTURATION ?

Le nombre de collecte des bacs jaunes n'est pas pris en compte dans la part variable de la Redevance Incitative. La collecte et le traitement des papiers et emballages recyclables sont inclus dans la part fixe.

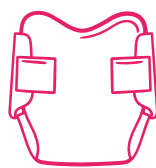
N'AVEZ-VOUS PAS PEUR DE LA MULTIPLICATION DES DÉPÔTS SAUVAGES ?

Nous comptons sur le civisme de chacun. Toutefois la loi prévoit de punir les auteurs de dépôts sauvages. En cas de démarche de la part du Maire, ceux-ci s'exposent à des poursuites et à une amende.

→ LORS DE L'ENQUÊTE ET DOTATION EN PORTE À PORTE UN GUIDE SERA REMIS À CHAQUE USAGER ET PRÉSENTERA L'ENSEMBLE DU NOUVEAU DISPOSITIF DE COLLECTE.

Oser le réutilisable !

Pour préserver l'environnement, protéger la santé ou encore faire des économies, en France, ils sont de plus en plus nombreux à faire le choix du lavable. Aujourd'hui les jeunes parents et les femmes n'hésitent pas à modifier leur mode de vie et leurs habitudes de consommation pour délaisser les versions jetables au profit de couches ou de protections menstruelles réutilisables. Rencontre avec deux d'entre eux, pour qui la prise de conscience a déclenché un passage à l'acte éco-citoyen.



1 tonne
de couches jetées
de la naissance à la
propreté d'un enfant



30 kg/hab/an
de déchets sanitaires jetés
en France (couches, protec-
tions menstruelles, mouchoirs...)

Benjamin,
papa d'un petit garçon et utilisateur
de couches lavables.

DÉCOUVERTE DE POIDS !

Avec l'arrivée de notre première enfant, nous avons découvert le monde des couches. Entre les différentes marques, les différentes tailles et les différents prix : difficile de s'y retrouver !

Par contre elles ont toutes en commun une chose : elles génèrent des déchets, BEAUCOUP de déchets. Nous avons doublé notre volume de poubelle depuis la naissance de notre enfant.

Après 6 mois de couches jetables nous avons dit stop et sommes passés en couches lavables. Au début nous étions motivés par le côté réduction des déchets, puis très vite par le côté santé de l'enfant et aussi par les économies générées.

CHANGEMENT COLLECTIF

Dans notre entourage, le choix des couches lavables n'est pas passé inaperçu. La famille donnait l'impression de découvrir un objet de haute technologie. Il faut dire que les produits vendus aujourd'hui sont bien plus performants que ceux d'autrefois. Côté nounou, elle était perplexe au démarrage mais l'organisation est bien rodée aujourd'hui. Le matin nous lui laissons des couches propres et le soir nous repartons avec les sales. Nous faisons une lessive tous les deux jours et nous utilisons parfois des couches jetables lorsque l'on est en voyage.

Avec bientôt 2 ans de pratique, je recommande chaudement l'utilisation de couches lavables. L'investissement de base reste un frein mais cela est valable dans le temps. Les couches lavables c'est moins de poubelles, moins de pollution de l'eau et des ressources naturelles préservées.

«C'est bon pour la santé de votre enfant et environnementalement parlant c'est aussi très bénéfique.»



«Je me souviens de mon père arriver fièrement après avoir changé la couche du petit. En y regardant de plus près, elle était à l'envers !»

POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

J'utilise la cup menstruelle depuis 9 ans. Je suis passée au «tout réutilisable» il y a deux ans avec le recours aux serviettes hygiéniques lavables.

J'ai changé mes habitudes (utilisation de tampons et serviettes jetables) car je me suis aperçue que celles-ci avaient un impact environnemental négatif au regard : de la production de déchets et du coût écologique de la culture du coton. De plus elles n'étaient pas très économiques et pouvaient même porter préjudice à ma santé puisqu'il y a une opacité autour de la composition des protections menstruelles jetables.

ESSAYER C'EST L'ADOPTER !

La cup menstruelle présente d'énormes avantages. On n'a plus de problèmes d'odeur, d'humidité ou d'inconfort. Côté santé, la cup, étant en silicone, respecte la flore de votre vagin contrairement aux tampons.

Bref, on oublie que l'on a ses règles. Et c'est là qu'il faut être vigilante car la cup doit être vidée au maximum toutes les 8 heures afin de se prémunir du syndrome du choc toxique.

Dans mon entourage, je ne connais personne qui a un jour essayé la cup et qui n'a pas été convaincue. Cela vous permet d'alléger le poids de votre poubelle, vous apporte du confort pendant vos règles et réduit vos dépenses.....



«Un jour j'ai oublié ma cup sur le rebord de la baignoire. Ma fille a demandé à son papa si c'était un chapeau d'extraterrestre.....»

Justine, utilisatrice de cup menstruelle depuis 9 années

«Pour alléger les poubelles et les dépenses, pour le confort.»



Chacune fait ce qui lui plaît !

Culotte, serviette menstruelle, cup... le choix pour vivre ses règles
0 déchet est multiple, ce qui permet à chacune de trouver la solution qui lui convient !



APPEL À TÉMOINS

Vous avez mis en place des pratiques 0 déchet chez vous ou au travail, vous souhaitez partager votre expérience et témoigner pour aider d'autres personnes à franchir le pas ?

Dans le journal du tri ou sur notre page Facebook, on vous laisse la parole !

Contactez-nous : animation.territoires@simer86.fr

Bienvenue au jardin

A travers différentes actions, le SIMER vous accompagne au quotidien pour jardiner au naturel et valoriser vos végétaux et biodéchets au plus près de leur lieu de production. La création d'un service de broyage de végétaux est en préparation pour le second semestre, en attendant, coup d'œil sur les dispositifs existants.



COMPOSTEZ

// INDIVIDUELLEMENT

Le SIMER organise des ventes de composteurs à 15 €, rendez-vous en page suivante de ce journal

// COLLECTIVEMENT

Vous êtes un groupe d'au moins 6 foyers et vous souhaitez partager une composteur ? Contactez-nous !

// EN ÉTABLISSEMENT

Cantine, EPHAD, gendarmerie, camping, restaurant, entreprise à chaque établissement sa solution de compostage : contactez-nous !

// ACCOMPAGNEMENT

Besoin de conseils ? Retrouvez les guides et les vidéos du SIMER sur www.simer86.fr



PASSEZ À L'ACTION !

// CRÉATION DE JARDIN

Vous souhaitez débiter un potager ou vous avez un projet de jardin collectif ? Le SIMER peut vous aider : contactez-nous !

// DÉFI ZÉRO DÉCHET VERT

Être accompagné pour relever le défi de jardiner sans déchet vert ça vous tente ? Le SIMER lance le défi zéro déchet vert au jardin, inscription avant le 31 juillet. Plus d'informations sur notre site www.simer86.fr

// RÉSEAU BAMBOU

Trop de bambou dans votre jardin et vous ne savez plus quoi en faire ? Inversement vous cherchez du bambou ? Contactez-nous !

// DES RESSOURCES LOCALES

Paillage fin, plaquette de bois ou compost : le SIMER vend au particuliers et aux professionnels. Rens. 05 49 91 96 42



DÉCOUVREZ

// ATELIERS JARDIN AU NATUREL

Le SIMER organise des ateliers pour découvrir le compostage, le paillage, la biodiversité...

- Sillars le 1^{er} mai 9h - 12h30 ou 14h-17h30
- Civray le 8 mai 9h - 12h30 ou 14h-17h30

Atelier gratuit, inscription obligatoire

// ATELIER TRESSAGE VÉGÉTAL

Démonstration participative de tressage à partir de végétaux.

- Saulgé le 2 juin de 14h à 17h30

Atelier gratuit, inscription obligatoire

// BIENVENUE DANS MON JARDIN AU NATUREL

Les particuliers ouvrent leur jardin et partagent leur passion du 12 au 13 juin. Vous êtes jardinier et vous souhaitez également ouvrir les portes de votre jardin ? Contactez-nous !

// L'INFO DES VÉGÉTAUX

Recevez tous les trimestres une newsletter avec les actus du potager, des vidéos et des informations pratiques sur le jardinage au naturel.

**INFORMATIONS, CONSEILS ET INSCRIPTIONS :
BIODECHETS@SIMER86.FR**

VENTE DE COMPOSTEURS

RÉSERVATION OBLIGATOIRE SUR INTERNET

QUANTITÉ LIMITÉE !

Le matériel sera distribué entre le 19 mai et le 12 juin 2021.

Réservez et choisissez votre créneau et votre lieu de distribution en vous connectant sur
www.simer86.fr



15 €
au lieu de ~~55 €~~
le composteur bois
de 600 litres

conditionné en kit
de 101 cm x 101 cm x 18 cm

dimensions du composteur monté
101 cm x 102 cm x 85 cm

*Cette vente est réservée aux habitants du SIMER concernés par la redevance incitative,
dans la limite d'1 composteur par foyer,
à condition de ne pas avoir déjà bénéficié d'une aide au compostage du SIMER au cours des 10 dernières années.*

[NOUVELLE AIDE]

Couches et protections hygiéniques,

C'est le moment d'oser le lavable !

jusqu'à **250€***
d'aide pour l'achat de
COUCHES LAVABLES

jusqu'à **50€***
d'aide pour l'achat de
**PROTECTIONS
MENSTRUELLES LAVABLES**

**TOUS LES RENSEIGNEMENTS
SUR WWW.SIMER86.FR**



SIMER

*Aide à l'achat de 50 % du montant, dans la limite de 250 € pour les couches lavables et de 50€ pour les protections hygiéniques lavables. Aide réservée aux usagers particuliers du SIMER concernés par la mise en place de la redevance incitative. Le budget alloué à cette opération est plafonné annuellement. Ainsi le nombre de couches et de protections hygiéniques lavables financé est limité. Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée et uniquement ceux qui sont complets